

www.brusselslife.be/fr

Date: 09-12-2019

Periodicity: Continuous

Journalist: -

Circulation: 0

Audience: 3 333

<https://www.brusselslife.be/fr/article/qui-sont-les-nouveaux-fournisseurs-de-la-cour-royale-de-belgique-en-2019>

LE CLIENT EST ROI Qui sont les nouveaux fournisseurs de la Cour royale de Belgique en 2019 ?

DERNIÈRE MISE À JOUR LE 09/12/2019



Au royaume de Belgique, certains artisans et commerçants se voit offrir l'insigne honneur de fournir la maison royale. Retour sur les nouveaux fournisseurs brevetés de la Cour de Belgique lors de la fête du Roi de l'année 2019.

Auteur [Maxime de Kerchove](#)

Chaque année à la fête du Roi en Belgique (15 novembre), le souverain confère par octroi le brevet de « fournisseur officiel » de la Cour aux artisans et négociants du royaume qui en ont fait la demande. Un label, gage de qualité, qui récompense les entreprises belges qui offrent des produits et des services mêlant excellence et passion. Un titre qui n'est pas réservé qu'aux délices du Palais mais à l'ensemble des sujets du royaume de Belgique. Focus.

Un brevet historiquement de qualité

Ce brevet de « fournisseur officiel de la Cour » est presque aussi vieux que l'indépendance de notre royaume. Octroyé depuis 1833 par Sa Majesté le Roi, il autorise les artisans et entreprises belges qui se sont illustrés aux yeux du Palais à porter fièrement les armes royales sur leur devanture et les produits qu'ils mettent en vente. Concept importé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, imaginé sous le règne de Georges IV au début du XIXe siècle, il s'est vite répandu dans l'ensemble des monarchies européennes et de par le monde.



Cet insigne honneur est un gage de qualité car il a valeur d'engagement de la part de l'artisan ou du commerçant de toujours chercher à maintenir un niveau élevé dans les produits et services fournis, que ce soit à la Cour ou à la population belge. Un titre qui se mérite donc. Une marque d'excellence et de passion qui n'est pas inabordable pour autant pour l'ensemble des sujets du royaume, bien au contraire (« [le client est roi](#) » n'est-il pas ?).

Pour ce faire, il y a toute une procédure d'octroi de ce label royal de qualité. Un processus suivi par l'examen de l'Intendant de la Liste civile du Roi. Il faut remplir les [conditions d'octroi](#) sur les critères suivants : le demandeur doit être en parfaite honorabilité, sa société doit être inscrite au registre du commerce en Belgique, le demandeur doit avoir fourni à la Liste civile des prestations de services en qualité et quantité suffisante pendant une période de minimum cinq ans, ce sont les livraisons et prestations effectuées directement à la Liste civile du Roi qui seront prises en compte.



Le brevet est valable pour une période de cinq années et renouvelable. La royale license n'est en fait octroyée qu'à la personne à la tête de l'entreprise et non à celle-ci. Cela signifie qu'à chaque fois que la société change de dirigeant, elle doit réitérer une demande pour recevoir à nouveau le privilège de porter le sceau royal. Les fournisseurs de la Cour gardent leur label toute la durée du règne du souverain régnant. Ce titre n'est en aucun cas synonyme de monopole commercial. Désormais regroupés sous une ASBL depuis 1988 avec le soutien du Palais, les fournisseurs brevetés de la Cour de Belgique s'organisent donc pour défendre ce titre et en faire la promotion.

Les lauréats de l'octroi 2019

Sa Majesté le Roi Philippe a donc octroyé pour l'année 2019 le brevet de fournisseurs officiels aux sociétés suivantes :

- Monsieur Marc-Antoine Parmentier pour **CdS Location** (entreprise de location de matériel pour des événements) ;
- Monsieur Dominique Fremaux pour **Düher** (commerce de détail dans les textiles et linges de maison) ;
- Madame Emilie Gonçalves, [restauratrice d'œuvres d'art et de dorures](#) ;
- Monsieur et Madame Rudy et Ann Velle-Boudolf pour **Lens Roses** (rosiéristes et conseillers en plantation) ;
- Monsieur et Madame Michel Van Weehaeghe pour **Meubili** (entreprise de meubles de jardin et d'aménagement extérieur de la maison).



Il y a actuellement 121 commerces qui disposent du brevet de fournisseur de la Cour de Belgique. Parmi les nombreuses autres adresses récompensées par le Palais, vous pouvez aussi retrouver :

- [Maison Degand](#) ;
- [Coutellerie A. Jamart](#) ;
- [Nadine Salembier SA](#) ;
- Et [encore beaucoup d'autres](#).



Crédits photos & sources : Monarchie.Be, Degand, FBCB.be, Carolus/EmDee/Wikipedia/CC BY-SA 3.0.